

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 03 OCTOBRE 2019
Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET : 2019-05-09- COMMANDE PUBLIQUE (1.1) – ATTRIBUTION DE MARCHÉS DE GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET CONTRATS DE REPRISES DE MATIERES

DATE DE CONVOCATION : 26 SEPTEMBRE 2019

DATE DE L’AFFICHAGE : 10 OCTOBRE 2019 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	Yvan TARDY, Thierry COLET, Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA, Denis PICARD, Xavier RICHARD, Christelle AMMARI, Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE (ayant la procuration de M. NOISETTE), Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING, Serge ZUFFELATO (ayant la suppléance de J-F SEGAULT), Fabrice CHARTREUX, Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de M. PILOT pour la 2019.05.01), Yolande AGRIMONTI, Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, Bernard DOMINIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT (arrivée à compter de la 2019.05.02), Philippe MONALDESCHI (ayant la procuration de B. BECK), Isabelle GASPARD, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de C. LALANCE), Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Damien BRASSEUR, Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Clément VERDELET, Chantal PIERSON, Philippe HENNEBERT, Jean-François MATTE, Kristell JUVEN, Patrick FLABAT (ayant la procuration de G. ERZNEN), Jorge BOCANEGRA, Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB (ayant la procuration de L. LEPIOUFF), Marie VIOT (ayant la procuration de C. BRETENOUX), Alain BOURGEOIS (ayant la procuration de L. LALEVEE), Malika GHAZZALE, Catherine GAY, Mustapha ADRAYNI (ayant la procuration de F. DE SANTIS), Claudine CAMUS, Guy SCHILLING (ayant la procuration de F. EZAROIL), Pascal MATTEUDI, Etienne MANGEOT, Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Jean-Marie HORNUT, Jean Pierre COUTEAU.
<u>Étaient excusés :</u>	André FONTAINE, Frédérique SAUVAT, Thomas MIGOT, Patrick THIERY, Bernard DEPAILLAT, François MANSION, Alde HARMAND, Gérard HOWALD, Matthieu VERGEOT, Alain ANSTETT, Stéphanie LAGARDE, Véronique CARRIER, Jean-François SEGAULT, Bruno BECK, Corinne LALANCE, Michel NOISETTE, Gérald ERZEN, Lydie LEPIOUFF, Catherine BRETENOUX, Fabrice DE SANTIS, Lucette LALEVEE, Fatima EZAROIL.
<u>Avis de procuration :</u>	De la 2019-05-01 à la 2019-05-02 : 10 avis de procuration. De la 2019-05-02 à la fin : 9 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	1 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	56 PRESENTS à l’ouverture de la séance. 57 PRESENTS à compter de la 2019-05-02.
<u>Nombre de votants :</u>	66 VOTANTS

Le Président, représentant du Pouvoir Adjudicateur, a lancé une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert européen sous forme de procédure allotie (accord-cadre sans minimum et sans maximum avec bons de commande et un opérateur économique), dans le but de rechercher les prestataires capables d'exécuter les prestations liées aux différentes composantes de la pré-collecte des déchets ménagers en apport volontaire et des collectes spécifiques selon les modalités suivantes afin de susciter la plus large concurrence :

- Groupement composé de la CC2T et de la COVALOM :
 - LOT A : Lavage et maintenance préventive des points d'apport volontaire
- Groupement composé de la CC2T, COVALOM, CC Bassin de Pont-à-Mousson, CC du Sud Messin :
 - LOT B : Fourniture de sacs plastiques pour le tri des emballages collectés en porte-à-porte
 - LOT C : Fourniture de composteurs individuels et collectifs et accessoires

Par ailleurs, une consultation sur simple devis – pour contrats en gré à gré – a été lancée conjointement pour la CC2T et la COVALOM - pour la reprise des métaux issus des déchèteries, ainsi que des cartons des déchèteries et professionnels.

Les résultats de ces diverses consultations font l'objet d'une délibération du conseil communautaire.

Vu le Code de la Commande Publique 2019,

Vu les articles L2122-21 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'autorisation des exécutifs locaux de souscrire les marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2017-04-45 en date du 30 Mars 2017 désignant les membres de la Commission d'Appel d'Offres propre à la Communauté de Communes Terres Toulouses,

Vu les délibérations n° 2018-06-36 du 13 Décembre 2018 et n° 2019-02-05 constituant Groupements de Commandes en vue de la passation des marchés de prestations de services d'ordures ménagères et désignant les membres de la Commission d'Appel d'Offres du Groupement pour la CC2T,

Considérant le rapport d'analyse des offres permettant de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au sens des articles L2152-7 à 8, R2152-6 à 8 et R2152-11 à 12 du Code de la Commande Publique 2019 précités, en fonction du classement des offres obtenues au regard des critères de sélection définis pour cette consultation, à savoir : Prix des prestations (60%) et Valeur Technique (40%),

Considérant les décisions des Commissions d'Appel d'Offres des Groupements de Commandes constitués, statuant le 24 Septembre 2019 sur l'attribution des lots A d'une part, et B et C d'autre part (article L1414-2 du CGCT), et retenant les prestataires suivants :

N° de marché	Objet	Conditions et délais d'exécution	Titulaire	Estimatif en € H.T. pour information
2019_AOO_03_A	Lavage intérieur et extérieur des points d'apport volontaires aériens, enterrés et semi-enterrés y compris maintenance préventive	1 an ferme (à compter de la date de notification) + reconduction 3 fois 1 année	Société SUEZ RV NORD EST	366 400,00 <i>(pour les 4 collectivités pour 4 ans)</i>
2019_AOO_02_B	Fourniture de sacs plastiques pour le tri des emballages collectés en porte-à-porte		Société PTL SAS	431 388,00 <i>(pour les 4 collectivités pour 4 ans)</i>
2019_AOO_02_C	Fourniture de composteurs individuels et collectifs et accessoires		Déclaration sans suite pour motif d'intérêt général <i>(probable nouvelle consultation)</i>	

Considérant par ailleurs les conditions de reprise de matériaux négociées avec les différents opérateurs,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE le Président, représentant du Pouvoir Adjudicateur, à signer et notifier les marchés de pré-collecte des déchets ménagers avec les entreprises conformément au descriptif rédigé ci-dessus, à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ces marchés et à signer, à cet effet, tous documents et pièces nécessaires s'y rapportant, étant précisé que les dépenses afférentes seront imputées sur les crédits ouverts ou à ouvrir au budget annexe des ordures ménagères ;**
- **AUTORISE le Président, à signer et notifier les contrats de reprise de matière décrits ci-dessous, à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ces contrats et à signer, à cet effet, tous documents et pièces nécessaires s'y rapportant :**

Objet	Conditions et délais d'exécution	Titulaire	Prix de reprise net <i>(préparation et conditionnement déduits)</i>
Reprise des métaux issus des déchèteries	1 an ferme + reconduction 2 fois 1 année	Société GDE SA Ecore Services	115,50 € HT / t indexé Q0627 avec garantie à 50 € HT / t
Reprise des cartons issus des déchèteries et des professionnels		Société SUEZ RV NORD EST	25,00 € HT / t indexé 1.04 sans garantie*

** le contrat sera résilié de plein droit si le prix de rachat devient négatif*

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

